

**DELIBERATION  
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 04 Avril 2017**

**Délibération n°19-2017 relative au Portail Master : modalités et procédures de recrutement**

**VU la loi n° 2016-1828 du 23 Décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système licence-Master-doctorat,**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve (sous réserve des modifications qui pourraient intervenir lors du dialogue avec l'Etat) les modalités suivantes :

**- Calendrier de la campagne de candidatures :**

Le calendrier d'ouverture est fixé du 29 Mai 2017 au 11 Juin 2017. En ce qui concerne l'ESPE, le calendrier d'ouverture démarrera dès le 9 Mai 2017.

**- Calendrier des validations d'acquis VA13**

La date de clôture des dépôts de candidatures de Validation d'Acquis VA 13 est alignée à celle du Portail Master soit le 11 Juin 2017.

**- Composition des jurys de recrutement :** Les jurys sont composés de 3 personnes intervenant dans la formation dont le responsable de formation, et au minimum 2 titulaires de l'URCA.

**- Règlement relatif aux étudiants redoublant de M1 pour la rentrée 2017.**

Conformément au Guide des études de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, le redoublement en M1 est de droit dans la même mention ou la même spécialité pour les étudiants inscrits en 2016-2017. Les redoublants sont inscrits sans imputation sur les capacités d'accueil. Les étudiants inscrits en redoublement feront alors l'objet d'un processus de recrutement à leur entrée en deuxième année tel que défini dans l'annexe du décret n°2016-672 du 25 mai 2016.

Tout étudiant redoublant souhaitant intégrer une mention ou une spécialité différente de sa mention ou spécialité d'origine fera l'objet d'un recrutement en première année de master, subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat tel que défini dans la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat (Portail Master).

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	22
Membres en exercice	36	Membres représentés	12
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	12		

Décompte des suffrages

Votants	34	Pour	34	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Visa du Président**  
  
Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Néant
Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 10-04-2017

Document mis en ligne le : 10-04-2017